

# Carte Communale

Commune de

# NOUILLONPONT

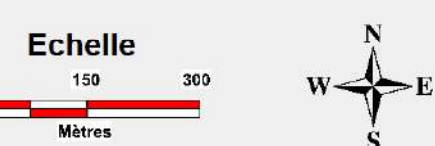
## Plan des Servitudes d'Utilité Publique

APPROUVE par délibération  
du Conseil Municipal  
en date du :

APPROUVE par  
arrêté préfectoral  
en date du :

Plan dressé le : 12/01/2022

Supports : © IGN-BD CARTO © édition 2018  
© IGN-BD SCAN25 © édition 2018  
Conception : DDT 55 / SUH / Unité PLANIFICATION



### SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT LE TERRITOIRE COMMUNAL :

- A4 Servitudes de passage instaurées dans le cadre de la gestion des eaux, domaniales ou non, permettant l'exécution de tous travaux
- EL7 Servitudes d'alignement (non représentées, voir tableau des SUP)
- I4 Servitudes relatives au transport d'énergie électrique (20KV - Données © ERDF septembre 2019) (> 20KV - Données © RTE 2019)
- INT1 Servitudes instituées au voisinage des cimetières
- PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques (Tracé indicatif et partiel pour tous les opérateurs)
- T1 Servitudes relatives aux voies ferrées (LGV - Données RFF 2007 / Autres voies - Données SNCF)
- T4 Servitudes aéronautiques de balisage (aérodromes civils et militaires)
- T5 Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires)
- T7 Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières ( Cercle de 24 km de rayon centré sur l'aérodrome d'ETAIN-ROUVRES, 379 m NGF )

### POUR INFORMATION :

- A1 Bois et forêts relevant du régime forestier (Données © ONF 2018)
- Couloirs à considérer sous les lignes de transport d'électricité HTB (tension > 50 kv) à l'intérieur desquels le gestionnaire doit être consulté pour tous travaux
- Limite du territoire communal

### AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

- Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.
- Compte-tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'Administration

**EMPRISE DES SERVITUDES AERONAUTIQUES T4 - T5 - T7**

- Emprise des servitudes T4 - T5 (balisage et dégagement)
- Emprise de la servitude T7 : cercle de 24 Km de rayon centré sur l'aérodrome d'ETAIN-ROUVRES
- Commune de NOUILLONPONT
- Limite communale
- Limite départementale

